

LA BANCARISATION DANS LE CONTEXTE DE LIBERALISATION FINANCIERE EN ALGERIE

Chabha **BOUZAR***
Benhalima **AMMOUR****

RESUME

L'objet de ce travail consiste à étudier le niveau de bancarisation des populations dans un contexte de libéralisation financière mise en œuvre en Algérie depuis la loi 90/10. Cette réflexion s'appuie sur les apports théoriques disponibles dans le domaine, sur le calcul et l'analyse d'un ensemble d'indicateurs de bancarisation effectués à partir d'informations et données statistiques recueillies auprès de divers organismes. L'objectif étant d'essayer de montrer si le niveau de bancarisation des populations connaît un rythme de croissance soutenue. Les résultats vont rendre compte que les populations ne bénéficient pas suffisamment de produits et prestations bancaires. Malgré les efforts réalisés, divers facteurs freinent encore le développement de la bancarisation. Il ressort qu'il est nécessaire de promouvoir davantage la bancarisation de masse et les moyens scripturaux.

MOTS CLES

Algérie, bancarisation, crédit, développement, libéralisation financière, moyens de paiement, population.

JEL CLASSIFICATION : G21, G24, G34.

INTRODUCTION

Phénomène économique et financier, la bancarisation, qui désigne la pénétration des services bancaires auprès des populations d'un pays ou d'une zone, a pris naissance dans les pays développés au XXème siècle où elle s'est largement intensifiée. Elle s'est étendue, à des

* Université de Tizi Ouzou.

** Université d'Alger

degrés divers, au reste du monde mais demeure une véritable problématique dans les pays en développement ou pauvres. Ce qui les conduit à entreprendre des réformes et justifie l'intérêt grandissant porté par les instances internationales, dont la Banque mondiale, qui exhortent la promotion de la bancarisation de masse et celle des moyens scripturaux. Dans ce sens, l'Algérie a engagé des réformes monétaires et bancaires, dans le cadre de la loi 90/10 du 14 avril 1990 et l'ordonnance 03.11 du 26/08/2003 relatives à la monnaie et au crédit, qui entraînent des mutations plus ou moins profondes tant sur le plan des structures que des activités du système bancaire.

Une réflexion sur ce sujet s'impose et se fixe l'objectif d'examiner si le niveau de bancarisation des populations en Algérie indique une évolution favorable dans un contexte de libéralisation financière, alors que les périodes antérieures sont caractérisées par une forte sous bancarisation dans un système financier fortement réprimé. Pour le vérifier, nous tenterons de répondre à la série de questions suivantes :

- Les mesures prises afin d'attirer l'investissement étranger et d'ouvrir ce secteur aux capitaux privés, alors qu'il était totalement sous le monopole de l'Etat, ont-elles contribué à renforcer la proximité du réseau bancaire avec les populations?
- La consolidation du rôle d'intermédiation financière des banques permet-elle de répondre aux besoins accrus en matière de financement et de mobilisation de l'épargne des populations et contribuer à la croissance?
- Quels sont les facteurs qui freinent le développement de la bancarisation des populations?

La démarche suivie est à la fois quantitative, qualitative et hypothéco-déductive; elle s'appuie sur une base de données que nous avons constituée à partir d'informations et statistiques recueillies auprès de la Banque d'Algérie, des autres banques et de l'Union des Banques Maghrébines (UBM). Elles proviennent aussi du rapport¹ effectué par la mission conjointe du ministère des finances, du CGAP et de l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que des travaux réalisés sur la question dans les pays d'Afrique et autres.

¹ Rapport effectué en juin 2006 par la mission conjointe du ministère des finances, du CGAP et de l'AFD sous le haut patronage du Ministre délégué chargé de la réforme financière: «Bancarisation de masse en Algérie, opportunités et défis».

Telles sont les interrogations et motivations qui guident ce travail; des éléments de réponse nous font opter pour une approche qui se veut technique et analytique et une structure scindée en deux parties. La première sera consacrée à l'appréciation et à l'analyse du niveau de bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie. La deuxième traitera des facteurs qui freinent son véritable développement.

1- EVALUATION ET ANALYSE DU NIVEAU DE BANCARISATION DANS LE CONTEXTE DE LIBERALISATION FINANCIERE EN ALGERIE

Si l'on part du postulat que la libéralisation financière se concrétise par la levée des diverses contraintes sous-jacentes à la répression financière et qu'elle produit des effets favorables sur le système financier et donc sur le système bancaire en tant que sous-ensemble de celui-ci, le niveau de bancarisation des populations devrait nettement s'améliorer.

Pour vérifier cette situation hypothétique, dans le cas de l'Algérie, il importe, dans un premier point, de faire un bref rappel sur la situation de bancarisation qui a prévalu dans un système financier fortement réprimé ayant caractérisé le pays jusqu'à la fin des années 80.

Ensuite, dans les points qui suivront, différents indices seront utilisés pour apprécier le niveau de bancarisation dans le contexte de la libéralisation financière, en l'occurrence:

- La densité du réseau bancaire;
- Le taux de bancarisation: nombre d'effectifs de banques/population active;
- Le taux de bancarisation: nombre de comptes bancaires/population active;
- Le taux de pénétration de la monétique, des DAB et GAB;
- Le ratio crédits à l'économie / PIB.

1.1. La faible bancarisation des populations dans un système financier fortement réprimé

Le processus de bancarisation a commencé en Algérie à l'époque coloniale. Avant cette période, certes l'économie disposait d'une

monnaie² pour permettre les échanges mais, par contre, il n'existait pas d'institutions financières, à l'exclusion de prêteurs sur gages à des taux usuraires. Ensuite, dans le prolongement de ce qui se produisait en métropole, la mise en place de la Banque d'Algérie a été suivie d'une extension de réseaux et d'activités bancaires. Cette période correspond également au début de la monétarisation des rapports sociaux, en particulier à travers la progression du travail salarié. Durant cette phase, la bancarisation s'est caractérisée par de flagrantes inégalités entre les populations. Bistofli (1967) notait très justement «au dualisme économique (moderne, traditionnel) correspondait le dualisme financier»³.

Après l'indépendance, le système bancaire se réorganise, les activités des institutions sont reprises, pour l'essentiel, par 5 banques commerciales algériennes créées totalement par l'Etat Banque Extérieur d'Algérie (BEA), Banque National d'Algérie (BNA), Crédit Populaire Algérienne (CPA), Banque Algérienne du Développement Rural (BADR), Banque du Développement Local (BDL), qui se spécialisent progressivement dans un secteur d'activité déterminé. Dans un contexte de «répression financière»⁴, qui a d'abord prévalu en Algérie, les banques n'ont pas joué leur véritable rôle d'intermédiaires financiers. L'étroitesse de leur réseau n'encourage pas la proximité avec les populations. Les prestations et services offerts en leur direction se limitent aux stricts produits de base alors que leurs besoins augmentent progressivement. Les particuliers n'ont pas bénéficié de crédits à la consommation, la CNEP octroie difficilement le crédit au logement. S'appuyant sur les recettes des hydrocarbures, les banques se limitent au financement des plans de crédits des entreprises publiques qui constituent leur principal segment de clientèle. De leur côté, les populations en majorité sans culture

² Avant cette période le Dey d'Alger battait lui-même monnaie. La monnaie de compte fut la «pataque chique» ou «rial drahem» subdivisé en 8 «mouzounes», 3 pataques chiques correspondaient à 1,86 francs français. La monnaie réelle officielle composée d'une unité en or le «sequin soltané» et d'une unité en argent «le rial boudjou», avaient un pouvoir libérateur illimité et permettaient les échanges.

³ R. Bistofli, R, 1967. «Structure économique et indépendance monétaire» Editions Cujas, p 76.

⁴ Mc Kinnon, R.I, 1991. "The order of economic liberalization: financial control in the transition to a market economy", John Hopkins University Press, Baltimore.

économique et financière, peu incitées par les banques, utilisent leur épargne plutôt dans les achats de bijoux, véhicules, immobilier. L'économie se retrouve dans un état de sous bancarisation d'où la nécessité d'un véritable changement. Ce dernier se concrétise à partir des années 90 avec la loi sur la monnaie et le crédit, qui prône la libéralisation financière.

1.2. La bancarisation sous l'angle de la densité bancaire

1.2.1. La composante du réseau bancaire en Algérie

L'ouverture du secteur bancaire algérien à l'initiative privée a changé sa configuration. A la fin 2008, il se compose de 27 banques et établissements financiers agréés par le Conseil de la monnaie et du crédit⁵, répartis entre le secteur public et le secteur privé. Comme le montre le tableau 1, le premier est formé de 6 banques commerciales relativement de grande taille dont la CNEP/Banque, ancienne caisse d'épargne transformée en banque depuis 1997. La CNMA, à l'origine mutuelle d'assurance, a été agréée pour des opérations de banque. La BAD, banque d'investissement, est en phase de restructuration. Les banques publiques ont été successivement assainies et recapitalisées⁶ par le Trésor public pour répondre aux règles de Bâle. Ce soutien financier de l'Etat est évalué à 2,6% du PIB en moyenne annuelle pour la période 1991-2002 et 1,7% pour les années 2005-2006.

Le secteur privé enregistre 14 banques. En effet, pour attirer les capitaux privés, le règlement n° 93-01 du 03/01/1993 a facilité⁷ l'installation de plusieurs banques à capitaux privés nationaux, mixtes et étrangers. Les banques privées étrangères sont généralement des filiales de grands groupes bancaires internationaux (Citibank, Société générale, Natexis, Cetelem, Crédit lyonnais, Aba Arab Banking (de

⁵ Le Conseil de la monnaie et du crédit: organe de la Banque d'Algérie.

⁶ La recapitalisation consiste dans l'augmentation du capital d'une banque (fonds propres) pour la rendre en conformité avec le ratio de solvabilité (RS) inspiré du ratio de solvabilité international du comité de Bâle (ratio cooke) $RS = \text{fonds propres} / \text{engagements} > 8\%$.

⁷ Les conditions d'entrée dans le secteur bancaire étaient souples : un capital minimum de 500 millions de DA, une autorisation de rapatriement de bénéfices, des exonérations fiscales. Le niveau minimum des capitaux propres est passé en 2004 à 2500 millions de DA pour les banques et à 500 millions de DA pour les établissements financiers. Vu la crise financière internationale, le CMC a procédé à des révisions en décembre 2008 pour fixer les capitaux propres à 10 milliards de DA pour les banques et 2500 millions de DA pour les établissements financiers.

Amman), Bnp/ Paribas, AGB Gulf Bank, Fransa Bank, Trust bank, The Housing Bank for Trade & finance, AFG Ghermes...) En ce qui concerne les banques privées nationales, le capital est pour certaines détenu par un nombre limité d'actionnaires, dans d'autres l'actionnariat est relativement dispersé. Cependant, pour des raisons d'insuffisance de fonds propres par rapport à leurs engagements, de non-conformité de libéralisation de capital en numéraire et de défaut de provisionnement, le CMC⁸ a retiré les agréments, entre 2003 et 2006, à l'Union bank, la Mouna bank, l'Arco bank, l'AIB, El Rayan bank et la CAB et à la mise en faillite de Khalifa bank et de la BCIA. Les banques privées à capitaux nationaux ne figurent plus dans la cartographie bancaire.

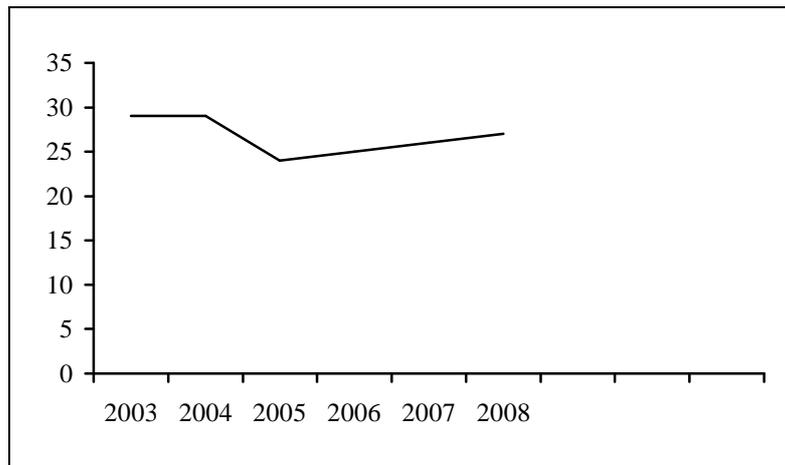
Tableau 1: **La composante du secteur bancaire**

Etablissements	2004	2005	2006	2007	2008
Banques publiques	6	6	6	6	6
Banques privées	15	12	11	12	14
Mutuelle assurance/banque	1	1	1	1	1
Banque développement	1	1	1	1	1
Etablissements financiers	4	2	3	3	3
Sociétés leasing	2	2	3	3	3
Total établissements	29	24	25	26	27

Source: *Construit par nous-mêmes à partir de données de la Banque d'Algérie*

⁸ Conseil de la Monnaie et Crédit : autorité monétaire

Graph 1 : Nombre de banques et établissements financiers 2004- 2008



Source: Construit à partir du tableau 1

1.2.2. La densité démographique du réseau bancaire

Le niveau de pénétration des services bancaires auprès des populations peut être estimé sur la base de la densité du réseau bancaire (Db). Dans nos calculs, par réseau, nous entendons l'ensemble des agences, guichets et bureaux de représentation où sont commercialisés les services bancaires ou assimilés. Ne sont pas intégrés dans le nombre d'agences (na) les autres établissements financiers dont la vocation principale est l'octroi de crédits ou de garanties dans le cadre de montages financiers mais qui ne collectent pas de dépôts auprès du public.

Db= na/pt: densité démographique du réseau bancaire;

na: nombre d'agences bancaires;

pt: population totale

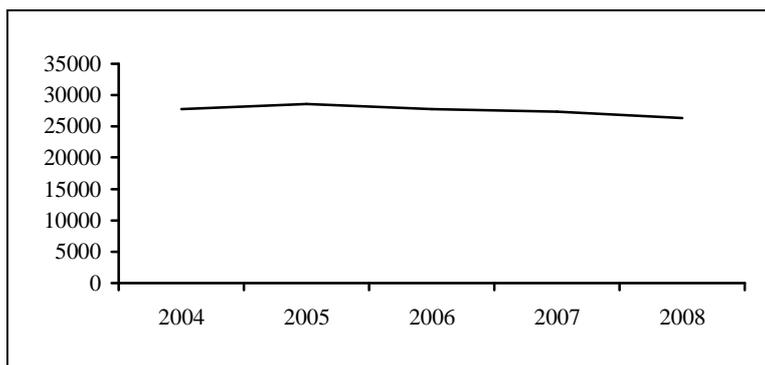
Le réseau bancaire totalise, à fin décembre 2008, comme l'indique le tableau 1 en annexe 1301 agences dont 1057 agences publiques et 244 agences privées (en 2007, le Maroc en compte 2632 et la Tunisie, 1102). Celui-ci connaît un rythme d'extension appréciable depuis le milieu des années 90. D'après les calculs, la densité bancaire (Db) passe de 1 guichet bancaire pour 27 800 habitants en 2004 à 1 guichet

pour 27 400 habitants en 2007 et à 1 guichet pour 26 400 habitants en 2008. Toutefois, la densité demeure en dessous de la norme⁹ requise et des normes enregistrées par la Tunisie avec 1 agence bancaire pour 9 530 habitants¹⁰ et par le Maroc avec 1 agence bancaire pour 12 540 habitants (en 2007).

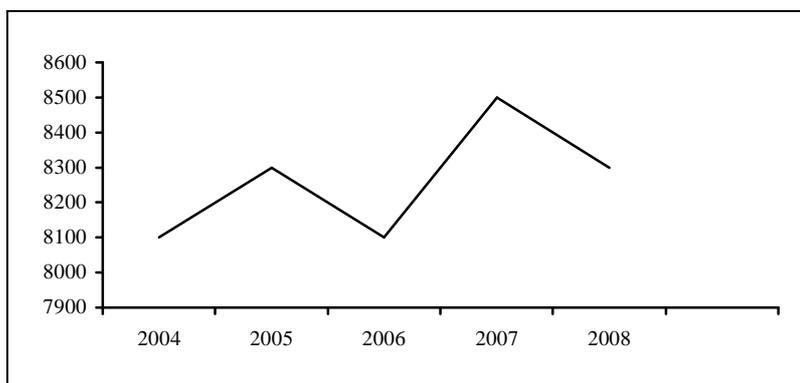
L'évolution de la densité bancaire se confirme lorsqu'on se réfère à la population active soit 1 guichet pour 8300 personnes en âge de travailler en 2008, 1 guichet pour 8500 personnes en âge de travailler en 2007 et 1 guichet pour 8110 personnes en âge de travailler en 2004. Si l'on intègre le réseau de la poste, la densité serait de 1 guichet (bancaire ou postal) pour environ 7000 habitants. Ce dernier taux dépasse le taux du Maroc avec 1 guichet (bancaire ou postal) pour 9000 habitants en 2006 et 1 guichet pour 8000 habitants en 2007.

⁹ Le Ministre des finances algérien Karim Djoudi considère que le taux minimal est 1 agence bancaire pour 5000 habitants in journal El Watan.

¹⁰ Les statistiques relatives aux autres pays maghrébins sont en majorité tirées de l'étude de l'UBM sur la bancarisation des pays maghrébins. www.ubm.org.tn

Graph 2: Evolution de la densité bancaire / habitant

Construit à partir du tableau 1 en annexe

Graph 3: Evolution de la densité bancaire / population active

Construit à partir du tableau 1 en annexe

1.2.3. La répartition du réseau bancaire

i) La concentration au sein des banques publiques

Les statistiques du tableau 1 en annexe affichent une forte concentration du réseau bancaire au sein des 6 banques commerciales publiques avec 1301 agences en 2008; les 14 banques privées enregistrent 244 agences. Cette disparité s'explique d'une part, par l'ancienneté des banques publiques (créées en majorité dans les années 60) et d'autre part, par leur grande taille.

ii) Un émaillage géographique fortement déséquilibré

Alors que le nombre de guichets est moyennement appréciable, la répartition géographique du réseau paraît, en revanche, très inégale tant au niveau national qu'au niveau régional.

Au niveau national, les banques publiques ont des agences présentes dans les 48 wilayas du pays mais la plupart sont concentrées dans les grandes villes du Nord (Alger, Oran, Annaba). Les régions des hauts plateaux et du Sud ainsi que les zones rurales enregistrent une faible densité bancaire. Les banques privées étendent leur réseau mais s'installent presque exclusivement au Nord ; leur siège se fixe généralement au niveau de la capitale, leurs agences s'implantent dans les villes moyennes: Blida, Bejaia, Bouira, Tizi-Ouzou, Boumerdés.

Tableau 2: **Les guichets bancaires agréés par la B.A pour effectuer les opérations de commerce extérieur**

Wilayas	BNA	CPA	BEA	BADR	BDL	Autres banques	Total
Alger	35	29	20	16	13	29	142
Oran	14	8	6	8	4	9	49
Annaba	3	5	4	4	2	3	21
Constantine	8	6	2	5	2	2	25
Autres willayas	115	77	53	244*	114	15	618
Total	175	125	85	277	135	58	855

Source : Construit sur la base de données du rapport de la mission conjointe CGAP et de l'AFD juin 2006

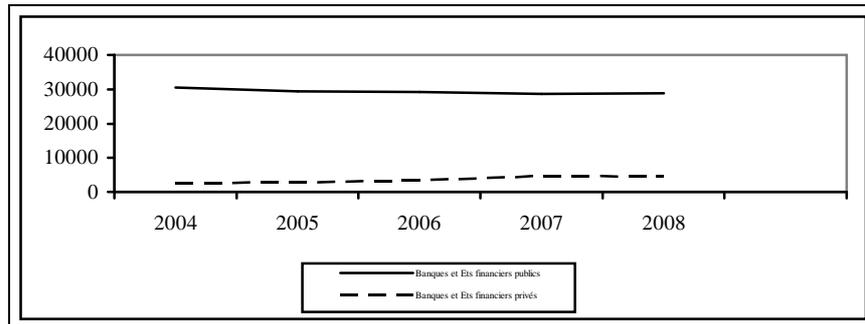
Au niveau local, l'inégalité du réseau est illustrée par la situation dans la wilaya de Tizi-Ouzou¹¹: sur les 67 communes qui la composent, seules 15 disposent d'agences bancaires. Ces 15 communes enregistrent un nombre total de 52 agences dont 48 de banques publiques et seulement 4 de banques privées. Parmi ces 15 communes, celle de Tizi-Ouzou concentre, à elle seule, 18 agences publiques et la totalité des agences privées; les 14 autres communes se répartissent de manière très inégale les 30 autres agences publiques (le nombre varie de 5 agences à 1 agence par commune). Les 52 autres communes ne sont donc pas bancarisées en termes de guichets. Par conséquent, leurs populations résidentes doivent recourir aux communes avoisinantes ou au chef-lieu de wilaya pour bénéficier de prestations bancaires.

¹¹ Les statistiques sont collectées auprès de la wilaya de Tizi-Ouzou et dans le guide Annuaire du Djurdjura Tizi-Ouzou et Bouira, édition 2003.

1.3. Le niveau de bancarisation sous l'angle des effectifs des banques

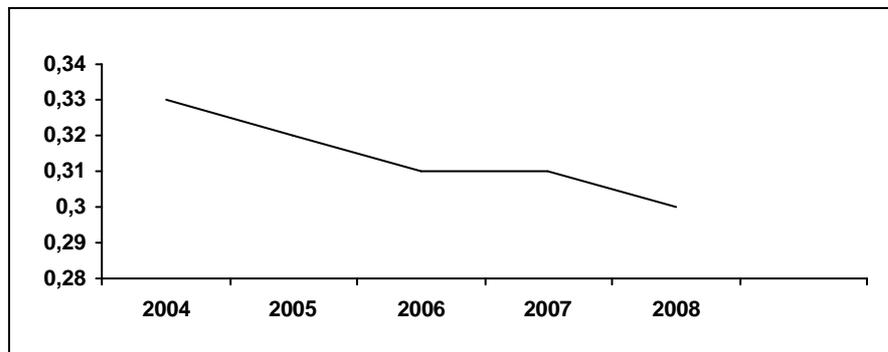
Le degré de bancarisation peut également être calculé en référence au ratio: effectifs des banques/population active. Les statistiques du tableau 2 en annexe et les graphes 4 et 5 ci dessous, montrent une baisse de l'effectif global des banques publiques, qui s'explique par les départs en retraite et par une politique austère en matière de recrutement mais aussi par les départs de cadres vers les banques privées. Leur nombre passe ainsi de 30 093 en 2004 à 28 844 en 2007 puis 28894 en 2008. Mais paradoxalement lorsqu'on considère le nombre de personnes/agence, les calculs indiquent (du fait de la variation du nombre d'agences), une moyenne qui croît de 27,73 personnes par agence en 2004 à 27,81 en 2007 et 27,86 en 2008.

Graphes 4 : Evolution des effectifs dans le secteur bancaire



Source: construit à partir du tableau 2 en annexe

Graphes 5: Taux de bancarisation effectifs / population active %



Source : construit à partir du tableau 2 en annexe

Par contre, les banques privées voient leurs effectifs¹² presque doublés entre 2004 et 2008 passant de 2 499 en 2004 à 2475 en 2005 pour atteindre 4 540 en 2007 et 5 594 en 2008. Cela représente en moyenne 23,16 personnes par guichet en 2007 et 22,92 en 2008. Ces dernières ciblent le recrutement d'universitaires et mettent l'accent sur l'aspect formation, censé induire une meilleure qualité de services à la clientèle.

Le ratio effectif total banques/ population active affiche 0,30% en 2008, 0,31% en 2006, 0,33% en 2004. La lecture de ces ratios indique un secteur bancaire algérien peu doté en ressources humaines. En comparaison des banques des pays émergents et développés, que représente le total de ces effectifs quand la Bank of América et la Citigroup ont respectivement licencié 45000 et 75000 de leurs employés,¹³ suite à la crise des subprimes?

1.4. La pénétration des services bancaires

La bancarisation, qui se définit comme « la proportion de la population titulaire d'un compte en banque »¹⁴, peut être estimée par le taux de pénétration des services bancaires ou taux de bancarisation.

1.4.1 Le Taux de bancarisation

Le taux de bancarisation (Tb) est calculé de différentes façons:

$Tb1 = pc / pt$: part de la population ayant un compte en banque

pc: nombre de personnes ayant un compte bancaire;

pt: population totale.

Ce taux peut être affiné suivant l'utilisation que l'on souhaite en faire en prenant en compte les actifs, les ménages ou les adultes.

Dans notre cas, étant donné la réticence des banques à nous transmettre le nombre de comptes ouverts à leur niveau, il est difficile

¹² Les effectifs des banques privées à capitaux mixtes ou étrangers se sont multipliés avec l'installation de nouvelles banques et le redéploiement du réseau des banques déjà installées.

¹³ Suivant le rapport publié en février 2009 par l'Organisation internationale du travail (OIT) le secteur financier mondial a supprimé au moins 325 000 emplois depuis août 2007, 40% de ces suppressions soit 130 000 emplois concernent la seule période d'octobre 2007 au 12 février 2008. Il s'agit notamment de 45 000 par la Bank of América et 75 000 chez Citigroup...

¹⁴ A.J Gansinhounde: «Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA», Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance.

de calculer ces différents taux. En revanche, les statistiques de la Banque d'Algérie avancent pour les populations en âge de travailler un taux de 0,98 compte en 2006, 1 compte en 2007 et 1,7 comptes (en dinars et en devises) en 2008.

1.4.2. L'utilisation des moyens scripturaux

En ce qui concerne l'utilisation de moyens de paiement scripturaux par les populations, celle-ci est très faible tant en ce qui concerne les instruments traditionnels que la monétique. Les moyens et les systèmes de paiement modernes n'ont émergé qu'à partir de 2006.

i) L'utilisation des moyens de paiement traditionnels

La tradition d'utiliser les chèques, virements et prélèvements par les ménages algériens fait largement défaut. Ils sont rarement admis dans les règlements, seul le chèque certifié est accepté mais il est peu utilisé. L'emploi du chèque se limite essentiellement aux retraits. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la désaffection des populations à l'égard du chèque:

Facteurs bancaires:

- Lourdeur des opérations;
- Lenteur dans les opérations d'encaissement;
- Absence d'informations à destination du titulaire du compte;
- Inefficacité du traitement des incidents de paiement;
- Exiguïté des agences bancaires et leur sous-équipement.

Facteurs socioéconomiques:

- Evasion fiscale (pas de traçabilité des transactions commerciales);
- Développement de marchés parallèles;
- Préférence pour les paiements en espèces.

ii) Modernisation du système de paiement et taux de monétisation

Tardivement, même par rapport au Maroc et à la Tunisie, le système bancaire algérien lance, à partir de 2006, la modernisation de son système de paiements interbancaires et la monétique. L'objectif principal est d'augmenter la part des paiements scripturaux par la réduction du cash dans les paiements, la réduction des délais de traitement et de recouvrement des paiements scripturaux et la mise en place d'un système de paiement sécurisé, en conformité avec les

standards internationaux. Dans ce cadre, une triple transformation du paysage monétique algérien s'est opérée:

- La première réside dans la mise en place d'un système interbancaire de télé compensation Système Interbancaire de télécompensation Algérien (SITA) capable de prendre en charge tout type d'opération de paiement de masse (virements, prélèvements, opérations initiées avec cartes bancaires, chèques, effets de commerce, etc.) et les rejets associés. Ce système repose sur l'échange de transactions électroniques et la suppression de l'échange physique des chèques jusqu'à un montant plafond fixé par le Comité interbancaire de normalisation à 5000 DA. Au-delà de ce montant, les banques échangent les chèques via la transmission de données électroniques des images scannées ainsi que l'acheminement physique, à posteriori, de ces valeurs par courrier express (A.M.E). La Société interbancaire (SIB) est l'opérateur du système de télé compensation.x
- La deuxième consiste dans la mise en place d'un système de gros montants dénommé «Algérien Real Time Settlement» (A.R.T.S) avec la participation des banques, des établissements financiers, du Trésor public, la Poste et le Dépositaire central. Ce système est caractérisé, via support magnétique, par le paiement de gros montants ou urgents, en temps réel (exécution instantanée des ordres de virement).
- Une autre transformation porte sur le lancement, en mars 2005 sur le marché bancaire, de la carte bancaire de retrait et de paiement interbancaire (CIB) valable sur tous les distributeurs automatiques de billets (DAB). La SATIM (Société d'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique), créée en 1995, gère le réseau monétique interbancaire algérien. Ce réseau encadre l'ensemble des traitements monétiques effectués via les DAB pour l'ensemble de ses adhérents. Des TPE (Terminal de Paiement Electronique) sont mis à la disposition des commerçants, et des DAB/GAB auprès des agences bancaires et postales.

Cependant, malgré les progrès réalisés, le taux de monétisation en Algérie ne dépasse même pas 3,50% du nombre d'habitants. Vu le

nombre insignifiant de cartes, de DAB et TPE disponibles, la plupart des transactions des ménages s'opèrent toujours en espèces.

Tableau 3: **La pénétration de la monétique en fin d'année 2008**

	Banques	Poste
Nombre DAB- GAB	500	600
Nombre de TPE	1200	-
Densité du réseau	1 DAB/GAB	/ 30 910 habts
Nombre de cartes distribuées	273 000	900 000
Taux de monétisation:	3,4 %	

Source: construit à partir des données de la SATIM.

Comparativement, le Maroc et la Tunisie sont les pays du Maghreb les plus avancés dans ce domaine; ils enregistrent à eux seuls 90% du total de cartes émises dans cette région, 59% pour le premier, c'est-à-dire 2,7 millions de cartes et 31% pour le second, soit 1,1 millions de cartes en 2007. La Maurétanie et la Libye amorcent à peine leur démarrage. En France, le taux de monétisation dépassait 80% avec 45 millions de cartes¹⁵ en 2004 (une carte est émise chaque 3 secondes).

1.5. La bancarisation vu sous l'angle du financement bancaire de l'économie/PIB

Alors que dans les pays développés, les agents sont au stade du choix des sources et produits financiers, que les pays limitrophes (voir Tunisie, Maroc) sont forgés aux outils modernes de financement, en Algérie, bien que des améliorations soient réalisées depuis la loi 90/10, les entreprises et les particuliers demeurent encore confrontés au problème d'obtention de fonds prêtables. Malgré l'introduction de nouveaux mécanismes et sources de financement (marché financier, capital risque, leasing, factoring...), ce dernier se fait de manière prépondérante par les banques, qui octroient des crédits encore très classiques, qu'il s'agisse de l'investissement ou de l'exploitation aux entreprises. Les crédits aux ménages ont connu des progrès ; l'apport de banques privées (Cetelem, Netaxis) n'est pas négligeable.

1.5.1. Une intermédiation financière encore à développer

i) Le marché bancaire en surliquidités

La disponibilité de ressources auprès des banques, comme observée dans le tableau 4, le tableau n°3 en annexe et le graphe 6, est

¹⁵ Algerie-dz.com: Carte bancaire: Algérie à la traîne, 22 juin 2004.

favorable alors qu'elle était insuffisante durant les périodes antérieures. Cet état résulte du soutien financier apporté par l'Etat aux banques publiques et naturellement de la collecte de dépôts auprès des ménages et des entreprises et plus précisément Sonatrach, qui engrange d'importantes recettes avec la montée fulgurante des prix du baril de pétrole. Les tableaux mentionnés indiquent des augmentations successives dans l'activité de collecte des ressources: 9,4% en 2005, 18,8% en 2006, 28,5% en 2007 mais elle reste modérée en 2008 avec un taux de 14,3%.

La part des dépôts dans le PIB occupe une moyenne de 44% durant la période 2004-2008; celle de la monnaie fiduciaire est significative, elle représente une moyenne de 13,38% durant la même période.

Tableau 4: **La collecte des ressources (milliards de dinars)**

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Total des ressources collectées	2705	2960	3516	4517	5 162
Dépôts : PIB	44,01	39,14	41,27	48,54	46,95
Circulation fiduciaire/ PIB	14,2	12,2	12,7	13,8	14,0

Source: construit à partir du tableau 3 en annexe.

ii) *Une évolution de crédits bancaires certaine mais pas suffisante*

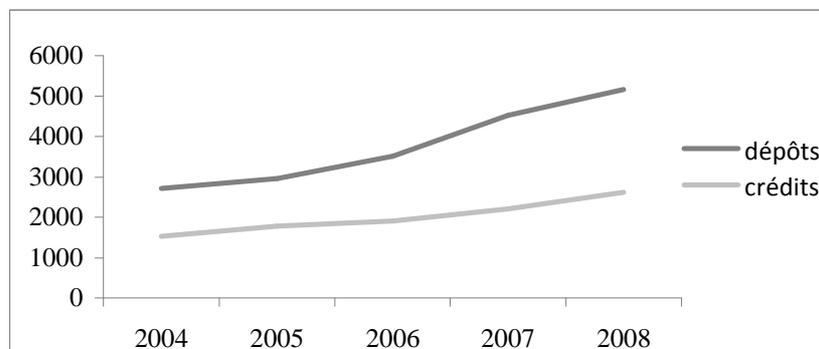
Comme on peut le lire à travers le tableau 4 en annexe et le graphe 6, l'allocation des ressources par les banques est, certes, en augmentation mais demeure insuffisante par rapport aux besoins de financement des agents. La part destinée au secteur privé enregistre une progression plus nette que celle du secteur public. Cette nouvelle tendance s'explique par l'effort de crédits d'investissement octroyés aux entreprises privées, les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires aux ménages. Ces derniers ont vu leur encours passer de 94 milliards DA en 2006 à 109 milliards DA en 2007 et à 127 milliards de DA en 2008, soit une évolution de 16,5%.

Les statistiques montrent également que les banques publiques assurent la plus grande part des financements du secteur public dont ceux de l'énergie et de l'eau. Alors que la contribution des banques privées ne dépassait pas 10% jusqu'en 2006, elle a ensuite progressé passant de 11,5% en 2007 à 12,5% en 2008. Leur apport est beaucoup plus orienté vers le secteur privé (PME, ménages).

Par ailleurs, dans le cadre de leur universalité et en tant qu'intervenant sur le marché financier, les banques consacrent une partie de leurs ressources à l'achat d'obligations émises, soit 95,1

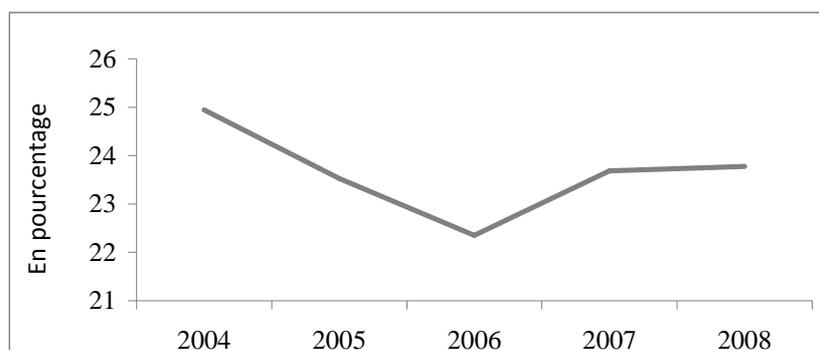
milliards de DA en 2008 dont 90,0 milliards de DA par les entreprises publiques et 5,1 milliards DA par les entreprises privées (Cevital, ALC). La part des banques publiques est de 93,1 milliards de DA, celle des banques privées est de 2 milliards.

Graphe 6: **Intermédiation bancaire**



Source: construit à partir du tableau 4 en annexe

Graphe 7: **Ratios crédits/PIB % - Milliards de DA**



Source: construit à partir des tableaux 3,4 en annexe

1.5.2. L'indicateur de bancarisation : crédits à l'économie/PIB

Alors que l'offre des fonds prêtables est devenue potentiellement plus importante, l'indicateur de bancarisation crédits à l'économie/produit intérieur brut montre une stabilisation entre 2000 et 2008: son niveau moyen annuel est de 24,7%, soit 25,0 en 2004, 23,5 en 2005, 22,4 en 2006, 23,7 en 2007 et 23,8 en 2008 (voir tableau 5 et graphe

7). La contribution des crédits bancaires à la croissance reste donc faible.

Tableau 5: **Crédits à l'économie/ PIB en termes courants (milliards de DA)**

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PIB	4261	4542	5267	6128	7498	8391	9379	
Crédits économie	1078	1267	1380	1535	1779	1904	2204	2614,1
crédit-éco/PIB %	25	27,9	26,2	25	23,7	22,4	23,7	23,8

Source: construit à partir du tableau 5 en annexe

2. LES FACTEURS QUI FREINENT LE DEVELOPPEMENT DE LA BANCARISATION DES POPULATIONS EN ALGERIE

Les différents indicateurs ci-dessus informent que le niveau de bancarisation a beaucoup évolué dans le contexte de libéralisation financière en Algérie mais celui-ci demeure encore modeste. Un ensemble de facteurs continue de réduire la performance du secteur bancaire. On peut noter principalement.

2.1. Le manque de vision dans les restructurations du secteur bancaire

L'absence de cadre adéquat et de stratégie dans les restructurations du secteur bancaire ont conduit à la mise à l'écart des privatisations programmées du CPA et de la BDL, aux retraits d'agrément et aux liquidations de banques privées en difficultés. L'application de plans de sauvetage, tels ceux des pays d'Europe et d'Amérique touchés par la crise financière internationale, auraient certainement contribué à secourir les établissements en faillite par le biais de fusions, nationalisations, rachats... Ceci aurait limité les pertes importantes subies par les investisseurs, les épargnants et l'Etat et évité les crises successives enregistrées par le secteur bancaire. Ces dernières ont des répercussions négatives sur l'image perçue par les populations et ont engendré une perte de confiance à l'égard de la place bancaire.

2.2. La problématique de gouvernance des banques publiques

En dépit des surliquidités que le marché bancaire présente et la création de fonds et caisses de garanties, l'accès aux crédits bancaires demeure contraignant pour les agents économiques (entreprises et ménages). Il ne s'agit donc pas de capacités de financement mais

plutôt de problème de gouvernance des banques publiques de manière générale. Cette situation semble liée à :

- La détention de portefeuille non performant par les banques publiques.
- La soumission ou la dépendance des banques publiques aux facteurs réglementaires et institutionnels de l'Etat propres à un système financier «réprimé»; le meilleur exemple est celui de la loi de finances de l'année 2009 qui exige des banques la suppression des crédits à la consommation, de se concentrer sur les crédits aux logements et d'utiliser le crédit documentaire comme seule technique de paiement à l'international.
- La pénalisation de l'acte de gestion dans les banques publiques qui entraîne la réticence de prises de risques dans l'accompagnement des projets et de soutien aux PME et PMI. Les banquiers exigent trop de garanties.
- L'incohérence entre les textes: les banques sont régies par le droit commercial, leur gestion a été privatisée, elles évoluent dans un contexte concurrentiel mais elles sont considérées comme gestionnaires de service public.
- Le manque de relation entre le système judiciaire et le secteur bancaire dans son ensemble et le manque de capacité à saisir les changements dans la gestion des fonds publics.
- La déficience du système et de la transparence de l'information, appropriée et suffisante, permettant d'évaluer les risques susceptibles de menacer ceux qui ont des intérêts dans la banque (actionnaires, dirigeants, déposants et emprunteurs).

2.3. Faible productivité dans les agences bancaires

Les ratios calculés antérieurement ont montré que les agences bancaires sont en sureffectifs alors que les prestations rendues aux clients dénotent le manque de professionnalisme. Cela est confirmé par l'étude,¹ réalisée par Ben Slama et Saidane (2008), selon laquelle l'Algérie enregistre le moins de productivité et de rentabilité de fonds propres parmi les 3 pays du Maghreb.

¹ Ben Slama M, Saidane D, 2008. Restructuration et performance des banques au Maghreb, 4^e Forum international de la finance, Alger 13-14 mai 2008.

Tableau 6: **Rentabilité des fonds propres et productivité moyenne 2005-2006**

	ROE	Résultat net / Effectif en \$
Maroc	13%	42000
Tunisie	8%	8000
Algérie	5%	5000

Source: Ben Slama et Saidane: *restructuration et performance des banques au Maghreb*, 4^e Forum international de la Finance, Alger 13-14 mai 2008

En effet, l'organisation mise en place dans les agences bancaires ne semble pas réellement au service du client. La gestion des dossiers demeure encore lourde, certaines banques ne transmettent pas systématiquement les états de comptes à leurs clients. Les comptes clientèle ne sont pas tout à fait assainis, ceux des crédits comportent des incohérences. Pourtant, sur certains registres des progrès sont réalisés grâce au processus continu d'informatisation des tâches bancaires et aux améliorations en formation² des ressources humaines. Néanmoins, beaucoup de cadres des banques publiques rejoignent les banques privées qui, à compétence égale, offrent de meilleurs salaires et des perspectives de carrières plus motivantes.

2.4. Réseau bancaire déséquilibré, coûts de transaction élevés, auto exclusion des populations et développement de réseaux informels

L'insuffisante proximité des banques avec les populations génère des encombrements et files d'attente devant les guichets, parfois longues, surtout pendant les périodes correspondant aux versements de salaires et aux fêtes. En outre, les coûts occasionnés par les déplacements des populations vers les agences des communes avoisinantes astreignent bon nombre de clients à s'auto exclure du réseau bancaire. De fortes potentialités monétaires et financières restent inexploitées tant pour la collecte de l'épargne (commerçants, artisans, confectionneurs, agriculteurs, retraités, pensionnés, autres petits revenus) que pour la distribution de crédits (TPE, PME, particuliers). Les organismes et autres ONG de micro finance sont en nombre insignifiant. On recense une seule agence de microcrédit

² Elle se concrétise à travers le parrainage des étudiants de l'ESB, de l'IFID et le recrutement d'universitaires. Certaines banques renforcent leurs capacités en encadrement en organisant des cycles de formation continue avec la Société interbancaire de formation (SIBF).

l'ANGEM³, qui octroie des montants de 50 000 DA à 400 000 DA pour des petits projets initiés par des populations sans revenus. L'association TOUISA développe depuis 1996 une expertise et met en place un programme de financement des TPE. Les circuits informels s'imposent pour assurer l'alternative.

2.5. Le droit au compte n'est pas démocratisé et l'utilisation des moyens scripturaux n'est pas imposée

Il est vrai que le nombre de comptes s'est nettement amélioré pour la population active. Pour autant, il ne signifie pas que toutes les personnes en âge de travailler aient un compte car avec l'universalité des banques, introduite par la loi 90/10, un client moyen peut être en relation avec un peu plus de deux institutions financières différentes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Des clients sont, en effet, multibancarisés. En revanche, vu les conditions exigées pour l'ouverture d'un compte, les personnes activant dans le secteur informel et les autres franges de population sans attestations de revenus (chômeurs, par exemple) ne peuvent, au stade actuel, bénéficier d'un compte. Elles sont alors exclues du réseau bancaire d'où la nécessité que la charte bancaire impose le droit au compte et les règlements par moyens scripturaux.

2.6 Un système de paiement encore en retard

Le système de paiement a permis d'enregistrer de nets progrès. Le temps d'un virement d'une banque à une autre ne dure plus que 72 heures maximum; il fut de 15 jours, voire beaucoup plus, dans un passé récent selon que les banques sont en place ou hors place. Cette mutation a un impact positif sur la qualité des services bancaires et sur le contrôle des échanges monétaires facilité par la traçabilité des opérations. Par contre, l'utilisation des TPE, DAB/GAB et cartes bancaires, introduits depuis 5 années, est toujours en état d'amorce, alors que ces derniers devraient constituer un mode de paiement privilégié dans un système financier libéralisé. En l'absence de campagnes de communication et de sensibilisation, les populations sans culture financière, n'adhèrent pas assez à ces innovations.

³ ANGEM: Agence nationale de micro-crédit créée par décision du gouvernement du 16 décembre 2003.

CONCLUSION

Aux questions soulevées au départ, nous pouvons répondre que la libéralisation financière a apporté des changements, sur le plan structurel, du secteur bancaire puisque des banques privées de capitaux algériens, mixtes et étrangers se sont installées (certaines ont disparu). Leur nombre est en progrès mais elles se caractérisent par leur petite taille et n'occupent que 10% du marché. Les banques publiques ont été assainies et recapitalisées par le Trésor public. Cependant, le réseau bancaire n'est pas suffisamment émaillé. Le taux de bancarisation reste modeste.

Sur le plan du fonctionnement, on a noté que l'ensemble des effectifs des banques représentent moins de 0,40% de la population active, ce qui semble faible; paradoxalement la moyenne de personnes par agence est de 26,5, ce qui paraît excessif au vu de la productivité des agences. Le nombre de comptes/personnes en âge de travailler est assez significatif 1,7 comptes (dinars et devises) mais par rapport à la population totale, la société est loin de la démocratisation du compte. Les populations sont réticentes à utiliser les moyens traditionnels. Les moyens de paiement modernes (monétique) sont à l'état embryonnaire. En termes de représentativité de la monétique (Algérie Poste comprise), le taux ne dépasse pas 3,50% du nombre d'habitants en 2008. Le ratio crédits à l'économie/PIB présente une moyenne de 24,7%, cela n'est pas suffisant pour impulser une dynamique des activités productives capable de créer des emplois et richesses autres que ceux générés par le secteur des hydrocarbures.

En définitive, la bancarisation en Algérie, bien qu'elle enregistre des progressions, demeure insuffisante. Plusieurs facteurs freinent son développement, ils sont généralement liés aux insuffisances de productivité, de performances et à la problématique de gouvernance des banques. En conséquence, des liquidités en quantité considérable sont hors circuit et contribuent à la formation de réseaux informels. La bancarisation doit constituer un objectif au profit du plus grand nombre de la population; des actions doivent être engagées, non seulement sur le plan réglementaire et légal, mais doivent aussi s'inscrire comme levier pertinent dans la stratégie de conquête de marchés par les banques.

Références bibliographiques

- Barthélémy J.**, 2007. «*Stratégies d'externalisation*». Ed. Dunod.
- Benbouziane M.**, «La bonne gouvernance: un préalable à la modernisation et au développement du système bancaire» *Université de Tlemcen*.
- Bistoffi R.**, 1967. «*Structure économique et indépendance monétaire*». Ed. Cujas, Paris.
- Benissad M.E.H.**, 1973. «*Essais d'analyse monétaire*». OPU, Alger.
- Ben Slama M, Saidane D.**, 2008. «Restructuration et performance des banques au Maghreb», 4^{ème} *Forum international de la Finance, Alger 13-14 mai 2008*.
- Dhafer J.**, 2006. «*La nouvelle banque, métiers et stratégie*», RB, Revue Banque édition.
- Laffite M.**, «*Economie digitale et services financiers*». Ed. Banque.
- Lamarque E.**, 2005. "Management de la banque: risques, relation client, organisation ", Pearson éducation France, pp 38,39.
- Mc Kinnon R.I.**, 1991. «*The order of economic liberalization: financial control in the transition to a market economy*», John Hopkins University Press Baltimore.
- Pastré O. Blommestein H. Jeffers E. & Pontbriand G.**, 2005. « *La nouvelle économie bancaire* ». Edition Economica.
- Scialom L.**, 2004. «*Economie bancaire*». La Découverte, collection Repères.
- Venard N.**, 2001. «*Economie bancaire*». Edition Bréal.
- Gansinhounde A.J.**, «*Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA*». Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance.
- Gansinhoundé A.J.**, 2008. «Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde: situation de l'UEMAOA et de la CEMAC», *Cotonou*.
- Gloukoviezzoff, G., Lazarus J.**, 2007. «La relation bancaire avec la clientèle des particuliers». *Collection des rapports*.
- Gloukoviezzoff, G.**, 2004. «L'exclusion bancaire des particuliers en France». In *Exclusion et liens financiers. L'exclusion bancaire des particuliers, Rapport du centre Walras, Economica, Paris*.
- Gloukoviezzoff G.**, 2004. «De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale». *Doctorant en sciences économiques, centre*

Walras, université Lumière Lyon 2- Fédération nationale des caisses d'épargne. RFAS No 3.

Perrien J., 2005. «Enjeu de la Multibancarisation». *Titulaire de la chaire en management des services financiers, l'Université du Québec Guide conseil, REER, Montréal.*

Servet J.M., «l'exclusion, un paradoxe de la finance». *Revue d'Economie Financière n°58.*

De Boissieu C., 2006, Les restructurations bancaires, in «*Les systèmes financiers : Mutations, crises et régulation*». Edition Economica, Paris.

Guide Annuaire du Djurdjura, 2003 Tizi-Ouzou et Bouira.

Rapports de la Banque d'Algérie: évolution économique et monétaire en Algérie» années 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008.

Rapport 2006, effectué par la mission conjointe du ministère des finances du CGAP et de l'AFD sous le haut patronage, Ministre délégué chargé de la réforme financière: «Bancarisation de masse en Algérie, opportunités et défis».

Journal El Watan.

Rapport publié en février 2009 par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Algerie-dz.com: Carte bancaire: Algérie à la traîne, 22 juin 2004.

Internet: D:\Bancarisation au Maghreb.mht, article de Seif: M, 2009 «La bancarisation au Maghreb», African Manager.

Internet: Vernimmen.Net

Internet: Actufinance.Net - www.ubm.org.tn

ANNEXES

Tableau 1: Réseau Banques - Etablissements financiers - Poste

	2004	2005	Evolution	2007	2008
Etablissements			%		
Banques	1206	1 211	0,41	1233	1301
Banques publiques	1085	1086	0,09	1037	1057
Banques privées	121	125	3,31	196	244
Etablissements financiers	15	6	-60,00	-	-
Etablissements finc. publics	12	5	-58,33	-	-
Etablissements finc. privés	3	1	-66,67	-	-
Poste	-	3271	-	-	-
Densité bancaire:					
Nbre banques /					
Population totale	27 800	28 600	-	27 400	26 400
Densité bancaire:					
Nbre banques					
Population active	8 110	8300	-	8 500	8 300

Source: construit par nous- mêmes à partir de données de la Banque d'Algérie et du rapport de la mission conjointe du CGAP et de l'AFD juin 2006

Tableau 2: Nombre d'effectifs: Banques - Etablissements financiers- Poste

	2004	2005	Evolution	2006	2007	2008
Etablissements			%			
Banques	32592	31590	-3,07	32 577	33 384	34 488
Banques publiques	30093	28845	-4,15	29162	28844	28894
Banques privées	2499	2745	9,84	3415	4540	5594
Etablissements financiers	529	540	2,08	-	-	-
Etablissements finc. publics	465	445	-4,30	-	-	-
Etablissements finc. privés	64	95	48,44	-	-	-
Poste			* 1400			
Effect. bques/	0,33%	0,32%	-	0,31%	0,31%	0,30%
Pop. Active						
Nombre de personnes/agence	27,02	26,08	-	-	27,07	26,50

Source: construit par nous- mêmes à partir de données de la Banque d'Algérie et du rapport de la mission conjointe du CGAP et de l'AFD juin 2006

* 1 400 (salariés des services financiers) sur un total d'effectifs de 25 000 d'Algérie Poste.

Tableau 3: Collecte des ressources de banque (en milliards de dinars)

Les ressources	2003	2004	2005
Dépôts à vue	719	1128	1224
Banques publiques	49	1020	1108
Banques privées	7	108	116
Dépôts à terme	0	1577	1736
Banq. publiques	724	1509	1654
Banques privées	1	68	82
Total ressources	724	2705	2960
Part banq. publiques	443	93,5%	93,3%
banques privées	9	6,5%	6,7%
	4,4%		
	5,6%		

Tableau 3: (Suite)

Les ressources	2006	2007	2008
Dépôts à vue	175	2561	2947
Banques publiques	0	2370	2705
Banques privées	159	191	242
Dépôts à terme	7	1956	1991
Banq. publiques	176	1834	1870
Banques privées	6	122	121
Total ressources	167	4517	5162
Part banq. publiques	96	93,1%	92,2%
banques privées	351	6,9%	7,8%
	6		
	92,9%		
	7,1%		

Source: construit à partir des rapports, évolution économique et monétaire, Banque d'Algérie

Tableau 4: L'activité des banques: distributions des crédits en milliards de dinars

Les crédits	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Secteur public	791,7	859,7	882,5	848,4	989,3	1202,2
Banq. publiques	-	857,0	881,6	847,3	987,3	1200,3
Banq. privées		2,7	0,9	1,1	2,0	1,9
Secteur privé	587,8	674,7	896,4	1055,7	1214,4	1412
Banq. publiques		568,6	765,3	879,2	964,0	1087
Banq. privées		106,1	131,1	176,4	250,4	325
Total crédits		1534,5	1778,9	1904,1	2203,7	2614
Part						
banq. publiques		92,6%	92,6%	90,7%	88,5%	87,5%
Banq. privées		7,1%	7,4%	9,3%	11,5%	12,5%

Source: construit à partir des rapports, évolution économique et monétaire, Banque d'Algérie